



REDEVANCE INCITATIVE

Harmonisation des deux redevances incitatives

***Une redevance incitative harmonisée
pour tout le territoire de
Pré-Bocage Intercom***

POURQUOI UNE HARMONISATION ?

Depuis 2005 pour le territoire ex-VBI et depuis 2015 pour le territoire ex-ACI, la redevance incitative a été instaurée, l'une s'effectuant en sacs (ex-VBI) et l'autre en bac (ex-ACI). Le 1er Janvier 2017, Pré-Bocage Intercom a été créé de la fusion de ces deux anciennes intercoms avec l'obligation dans les 5 ans d'harmoniser les redevances incitatives.

Suite aux délibérations du conseil communautaire du 4 décembre 2017 et du 7 Novembre 2018, Pré-Bocage Intercom a voté l'harmonisation des deux redevances incitatives pour le 1er Janvier 2020. Cette délibération a validé le passage du système de collecte des ordures ménagères en sacs à la collecte en bacs pucés. Cette harmonisation du système de collecte des ordures ménagères répond à la recommandation R437 de la Caisse National de L'Assurance Maladie des travailleurs Salariés pour la protection du personnel.

CE QUI NE CHANGE PAS

LA REDEVANCE INCITATIVE FINANCE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE :



CE QUI VA CHANGER ?

Actuellement, collectées en sacs identifiés « PBI », les ordures ménagères seront collectées dans des bacs pucés attribués à chaque foyer mis à disposition par Pré-Bocage Intercom.

1.VOLUME DE BAC PUCÉ ATTRIBUÉ

- ♦ **Habitat individuel** : bac pucé avec un volume déterminé, selon le nombre de personnes au foyer.

Nb de pers./Foyer	1	2 à 3	4 à 6	7 et +
Vol. Bac	80 L	120 L	180 L	240 L

- ♦ **Habitat collectif et point de regroupement** : bacs collectifs à tambours ou abris bacs à tambour aux points de regroupements afin de déposer les sacs de 30 L à l'aide d'un badge d'identification (Tag).



INFORMATION DOTATION

Lors de la dernière distribution des sacs blancs PBI (fin 2018-début 2019), pensez à vérifier le nombre de personnes recensées dans votre foyer sur le registre que vous allez signer. S'il devait y avoir une modification, elle devra être effectuée sur le registre et être accompagnée d'un justificatif auprès du service redevance incitative.

2.TARIFICATION DES LEVÉES

Type de bac	Forfait de levées annuel	Tarification des levées supplémentaires
Individuel	18 levées	1ère tranche de levées supp au coût réel
Bacs collectifs à tambours	52 dépôts	2ème tranche de levées supp à un coût incitatif

CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La grille tarifaire harmonisée n'est pas encore validée par le conseil communautaire, elle sera communiquée courant 2019.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Avril 2019 à Septembre 2019

Des réunions publiques seront organisées dans chaque commune à partir d'**Avril 2019** pour expliquer plus précisément la distribution des bacs et le fonctionnement de la redevance incitative.

Distribution des bacs pucés individuels dans vos communes lors de périodes pré-déterminées. Les dates de distribution vous seront communiquées début 2019.

Pour les bacs collectifs à tambours, la mise en place se fera courant 2019, la distribution des badges d'identification se fera en même temps que la distribution des bacs.

Juin 2019 à Décembre 2019

Essai de fonctionnement des bacs pucés avec des levées test au fur et à mesure de la distribution des bacs.

1er Janvier 2020

Démarrage de la collecte avec le système de lecture de bacs pucés.

CONTACTS

SERVICE REDEVANCE INCITATIVE

02 31 77 12 36 — www.prebocageintercom.fr/déchets

Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les communes concernées

Amayé-sur-Seulles

Aurseulles (Anctoville, Feuguerolles-sur-Seulles, Longraye, Orbois, Saint-Germain-d'Ectot, Sermentot, Torteval-Quesnay)

Bonnemaison

Courvaudon

Epinay-sur-Odon

Landes-sur-Ajon

Le Mesnil-au-Grain

Longvillers

Maisoncelles-Pelvey

Maisoncelles-sur-Ajon

Malherbe-sur-Ajon (Banneville-sur-Ajon, Saint-Agnan-Le-Malherbe)

Monts-en-Bessin

Parfouru-sur-Odon

Saint-Louet-sur-Seulles

Tracy-Bocage

Val d'Arry (Noyers-Bocage, Missy, Le Locheur, Tournay-sur-Odon)

Villers-Bocage

Villy-Bocage

